

(1)

(N° 202.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1850.

Convention conclue entre le Gouvernement et la ville de Gand (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. ANSIAU.

MESSIEURS,

La convention intervenue entre les Départements de la Guerre et des Travaux publics d'une part, et la ville de Gand d'autre part, et dont le Gouvernement sollicite la ratification par la Législature, cette convention, disons-nous, a pour objet :

1° L'abandon, par le Département de la Guerre au Département des Travaux publics des terrains compris dans l'enceinte de l'ancienne citadelle, destinés à être traversés par la voie de raccordement à exécuter entre la station du chemin de fer de l'État et l'entrepôt de libre réexportation ;

2° La cession par le Gouvernement, au profit de la ville de Gand, d'un petit bâtiment en ruines et des terrains vagues compris dans la même enceinte, à partir de la voie de raccordement, aux prix et conditions déterminés par l'acte.

Toutes les sections, Messieurs, ont approuvé cette convention, et la section centrale est unanimement d'avis qu'il y a lieu de ratifier un arrangement qu'elle considère comme également utile à l'une et à l'autre partie.

Le Rapporteur,

H. ANSIAU.

Le Président,

DE LEHAYE.

(1) Projet de loi, n° 168.

(2) La section centrale, présidée par M. DE LEHAYE, était composée de MM. LANCE, CUMONT, PIERRE, DE BREYNE, ANSIAU et H. DE BAILLET.